

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 12/05/2014 Date de révision: 07/12/2020 Remplace la version de: 29/01/2019 Version: 3.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : 2L LUBRI PTFE  
UFI :  
Code du produit : 770091  
Identification du produit : Aérosol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Dégrippant, hydrofugeant, protection anti-corrosion renfermant du PTFE

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

2L CHIMIE  
1 RUE DE LA TOUCHE  
41500 AVARAY - FRANCE  
T 06 83 36 14 76  
[2lchimie@orange.fr](mailto:2lchimie@orange.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229  
STOT SE 3 H336  
Asp. Tox. 1 H304  
Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Acétate d'éthyle; Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 - Ne pas respirer les aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit  | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---|--|---------|---|
| Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics  | (N° CE) 919-857-5<br>(N° REACH) 01-2119463258-33   | 60 – 80 | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336<br>Asp. Tox. 1, H304  |
| Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics | (N° CE) 918-481-9<br>(N° REACH) 01-2119457273-39   | 10 – 20 | Asp. Tox. 1, H304   |
| Huile minerale blanche raffinée                                       | (N° CAS) 8042-47-5<br>(N° CE) 232-455-8<br>(N° REACH) 01-2119487078-27                           | 10 – 20 | Asp. Tox. 1, H304   |
| Dioxyde de carbone  | (N° CAS) 124-38-9<br>(N° CE) 204-696-9<br>(N° REACH) exempté d'enregistrement                    | 2 – 5   | Press. Gas (Comp.), H280                                    |
| Acétate d'éthyle  | (N° CAS) 141-78-6<br>(N° CE) 205-500-4<br>(N° Index) 607-022-00-5<br>(N° REACH) 01-2119475103-46 | 1 – 2   | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336 |

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|   |   |           |   |
|---|---|-----------|---|
| Terpineol   | (N° CAS) 8000-41-7<br>(N° CE) 232-268-1<br>(N° REACH) 01-2119553062-49  | 1 – 2     | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319   |
| Oleic acid, compounded with (Z)-N-octadec-9-octadecenyl-1.3-diamine (2:1) | (N° CAS) 34140-91-5<br>(N° CE) 251-846-4<br>(N° REACH) 01-2119974119-29 | 0,1 – 0,5 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 2, H411 |

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.            |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.                 |
| Premiers soins après contact oculaire     | : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation           | : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.           |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.               |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Ingestion peu probable.  |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Poudre. Sable. Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.  |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Danger d'incendie            | : Aérosol extrêmement inflammable.  |
| Danger d'explosion           | : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                 |
| Reactivité en cas d'incendie | : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |

### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |   |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.   |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau. |

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Conditions de stockage

: Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.  
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock.  
Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Dioxyde de carbone (124-38-9)                     |                        |
|---|------------------------|
| UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle |                        |
| Nom local   | Dioxyde de carbone     |
| IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )                    | 9000 mg/m <sup>3</sup> |
| IOELV TWA (ppm)                                   | 5000 ppm               |

| Acetate d'ethyle (141-78-6)                           |                              |
|---|------------------------------|
| UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle     |                              |
| Nom local   | Ethyl Acetate                |
| IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )                        | 734 mg/m <sup>3</sup>        |
| IOELV TWA (ppm)                                       | 200 ppm                      |
| IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )                       | 1468 mg/m <sup>3</sup>       |
| IOELV STEL (ppm)                                      | 400 ppm                      |
| Notes   | SCOEL Recommendations (2008) |
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle |                              |
| Nom local   | Acétate d'éthyle             |
| VME [mg/m <sup>3</sup> ]                              | 1400 mg/m <sup>3</sup>       |
| VME [ppm]   | 400 ppm                      |
| Note (FR)   | Valeurs recommandées/admises |

| Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics |                        |
|---|------------------------|
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle               |                        |
| VME [mg/m <sup>3</sup> ]  | 1200 mg/m <sup>3</sup> |
| VME [ppm]   | 197 ppm                |

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

#### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| VME [mg/m <sup>3</sup> ] | 150 mg/m <sup>3</sup>  |
| VLE [mg/m <sup>3</sup> ] | 1500 mg/m <sup>3</sup> |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut être calculée d'avance et doit être contrôlée avant utilisation. Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation

#### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Masque à gaz avec type de filtre A

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique  | : Liquide   |
| Couleur  | : Incolore.   |
| Odeur  | : caractéristique.  |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible  |
| pH   | : Non applicable  |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible  |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible  |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible  |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible  |
| Point d'éclair   | : > 36 °C (PA)  |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible  |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible  |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible  |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible  |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible  |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible  |
| Masse volumique  | : 0,8 (PA)  |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible  |
| Viscosité, cinématique                                 | : < 20,5 mm <sup>2</sup> /s   |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible  |
| Propriétés explosives                                  | : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 701 g/l (85 %)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Etincelles. Rayons directs du soleil. Chaleur. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Acetate d'ethyle (141-78-6)

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| DL50 orale rat        | 5600 mg/kg  |
| DL50 cutanée lapin    | 18000 mg/kg |
| CL50 Inhalation - Rat | 58 mg/l 8H  |

#### Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| DL50 cutanée lapin    | > 5000 mg/kg                 |
| CL50 Inhalation - Rat | > 4951 mg/m <sup>3</sup> 4 H |

#### Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques

|  |                |
|--|----------------|
| DL50 orale rat                               | > 5000 mg/kg   |
| DL50 cutanée lapin                           | > 2000 mg/kg   |
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 5610 mg/l/4h |

#### Oleic acid, compounded with (Z)-N-octadec-9-octadecenyl-1.3-diamine (2:1) (34140-91-5)

|                |                                 |
|----------------|---------------------------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg (méthode OECD 423) |
|----------------|---------------------------------|

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                  |                                 |
|------------------|---------------------------------|
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg (méthode OECD 402) |
|------------------|---------------------------------|

|   |   |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé<br>pH: Non applicable  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé<br>pH: Non applicable  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| Indications complémentaires   | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### DEGRIPPANT PTFE

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Identification du produit | Aérosol                   |
| Viscosité, cinématique    | < 20,5 mm <sup>2</sup> /s |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |              |
|--|--------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

### Acetate d'ethyle (141-78-6)

|                |          |
|----------------|----------|
| CL50 poisson 1 | 230 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 717 mg/l |

### Oleic acid, compounded with (Z)-N-octadec-9-octadecenyl-1.3-diamine (2:1) (34140-91-5)

|                |             |
|----------------|-------------|
| CL50 poisson 1 | 1,34 mg/l   |
| CE50 Daphnie 1 | 1,4 mg/l    |
| NOEC (aigu)    | 993,2 mg/kg |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Oleic acid, compounded with (Z)-N-octadec-9-octadecenyl-1.3-diamine (2:1) (34140-91-5)

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |
| Biodégradation               | 61 % 28 jours             |

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Oleic acid, compounded with (Z)-N-octadec-9-octadecenyl-1.3-diamine (2:1) (34140-91-5)

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH)        | 70,8 (valeur calculée)  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | > 3                     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | 32,91 (valeur calculée) |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Evacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG  | IATA  | ADN   | RID   |
|---|---|---|---|---|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>   |   |   |   |   |
| UN 1950   | UN 1950   | UN 1950   | UN 1950   | UN 1950   |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                           |   |   |   |   |
| AÉROSOLS  | AÉROSOLS  | Aerosols, inflammable   | AÉROSOLS  | AÉROSOLS  |
| <b>Description document de transport</b>  |   |   |   |   |
| UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)  | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1   | UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1  | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1   | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1   |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                  |   |   |   |   |
| 2.1   | 2.1   | 2.1   | 2.1   | 2.1   |
|  |  |  |  |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>   |   |   |   |   |
| Non applicable  | Non applicable  | Non applicable  | Non applicable  | Non applicable  |

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.5. Dangers pour l'environnement

| Dangereux pour l'environnement : Non           | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |
|--|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |  |                                      |                                      |                                      |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

|   |                      |
|---|----------------------|
| Code de classification (ADR)  | : 5F                 |
| Dispositions spéciales (ADR)  | : 190, 327, 344, 625 |
| Quantités limitées (ADR)  | : 1I                 |
| Quantités exceptées (ADR)   | : E0                 |
| Instructions d'emballage (ADR)  | : P207, LP02         |
| Dispositions spéciales d'emballage (ADR)  | : PP87, RR6, L2      |
| Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)                                | : MP9                |
| Catégorie de transport (ADR)  | : 2                  |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)                                   | : V14                |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : CV9, CV12          |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)                            | : S2                 |
| Code de restriction en tunnels (ADR)  | : D                  |

#### Transport maritime

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Dispositions spéciales (IMDG)             | : 63, 190, 277, 327, 344, 959 |
| Quantités limitées (IMDG)                 | : SP277                       |
| Quantités exceptées (IMDG)                | : E0                          |
| Instructions d'emballage (IMDG)           | : P207, LP02                  |
| Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) | : PP87, L2                    |
| N° FS (Feu)                               | : F-D                         |
| N° FS (Déversement)                       | : S-U                         |
| Catégorie de chargement (IMDG)            | : Aucun(e)                    |
| Arrimage et manutention (Code IMDG)       | : SW1, SW22                   |
| Tri (IMDG)                                | : SG69                        |

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 701 g/l (85 %)

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

| No ICPE   | Installations classées<br>Désignation de la rubrique  | Code Régime | Rayon |
|-----------|---|-------------|-------|
| 4321.text | Aérosols « extrêmement inflammables » ou « inflammables » de catégorie 1 ou 2, ne contenant pas de gaz inflammable de catégorie 1 ou 2, ni de liquide inflammable de catégorie 1.<br>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : |             |       |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

| Rubrique | Élément modifié   | Modification | Remarques |
|----------|-------------------|--------------|-----------|
|          | Date de révision  | Modifié      |           |
|          | Remplace la fiche | Modifié      |           |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Imp. DL4.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                    |   |
|--------------------|---|
| Aerosol 1          | Aérosol, catégorie 1  |
| Aquatic Acute 1    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 2  | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2                                    |
| Asp. Tox. 1        | Danger par aspiration, catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2       | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2   |
| Flam. Liq. 2       | Liquides inflammables, catégorie 2  |
| Flam. Liq. 3       | Liquides inflammables, catégorie 3  |
| Press. Gas (Comp.) | Gaz sous pression : Gaz comprimé  |
| Skin Irrit. 2      | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2   |
| STOT RE 2          | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2                    |
| STOT SE 3          | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques |
| H222               | Aérosol extrêmement inflammable.  |
| H225               | Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| H226               | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H229               | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.                                     |
| H280               | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.                              |
| H304               | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                   |
| H315               | Provoque une irritation cutanée.  |

# 2L LUBRI PTFE

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|        |  |
|--------|--|
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |

La classification respecte : ATP 8

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.